

Jean-Marie ANDRE

Expert comptable D.P.L.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

9, Rue Faltans

ZA Les Près Chalots - B.P. 47

25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

Tél. : 03 81 60 52 72

Fax : 03 81 55 62 87

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

C.R.E.S.S.

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 7, Rue Léonard de Vinci

25000 BESANCON



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS 2016**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « *Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire* », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la mention suivante figurant en annexe parmi les événements postérieurs à la clôture :

- dans le cadre de la fusion des Régions administratives au 1^{er} janvier 2016, les associations CRESS FRANCHE-COMTE & CRESS BOURGOGNE ont décidé de fusionner. Cette fusion a été validée par AG en date du 1^{er} décembre 2016, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association en matière de séparation des exercices, nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ce principe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les documents mis à disposition des sociétaires.

A Roche-Lez-Beaupré, le 14 Avril 2017



Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

Bilan Association

Association CRESS	BILAN ACTIF
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	DÉTAILLÉ Présenté en €

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Frais d'Établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 LOGICIELS	3 589,82	3 297,97	291,85	940,45
Droit au bail				
Autres immob.incorporelles / Avances et acomptes sur immo.inc.				
Immobilisations incorporelles :	3 589,82	3 297,97	291,85	940,45
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
218100 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	14 478,09	4 047,99	10 430,10	12 607,44
218300 MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	12 693,28	7 786,45	4 906,83	6 293,88
Immobilisations corporelles en cours :				
237000 AV.+ACPTÉ VERSES SUR IMMO.CORP	3 150,00	-	3 150,00	-
Immobilisations corporelles :	30 321,37	11 834,44	18 486,93	18 901,32
Autres titres immobilisés				
271800 AUTRES TITRES	30,40		30,40	-
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	7 541,01		7 541,01	6 651,48
Immobilisations financières :	7 571,41	-	7 571,41	6 651,48
ACTIF IMMOBILISÉ	41 482,60	15 132,41	26 350,19	26 493,25
Stocks et en cours :				
Avances & Acomptes versés sur commandes				
401100 FOURNISSEURS	0,10		0,10	-
Créances clients et comptes rattachés :				
411100 CLIENTS	20 256,49		20 256,49	10 463,19
418100 CLIENTS FACT. À ÉTABLIR	-		-	-
Autres				
467100 DEBIT CREDIT DIVERS NON COLLECTIF				
468700 PRODUITS À RECEVOIR	139 113,22		139 113,22	92 392,96
Créances :	159 369,81	-	159 369,81	102 856,15
Disponibilités				
512100 CAISSE D'ÉPARGNE	-		-	819,96
512200 CE ASSOC. 0004	9,39		9,39	0,39
512300 LIVRET	46,05		46,05	20 032,61
512500 CE ASSOC 5914	56,22		56,22	56,22
512600 FSE 423	-		-	-
512800 CE 3879	-		-	4 164,29
512900 MAISON ESS CRCA	6 755,52		6 755,52	
530000 CAISSE	75,00		75,00	75,00
Trésorerie :	6 942,18	-	6 942,18	25 148,47
ACTIF CIRCULANT	166 311,99	-	166 311,99	128 004,62
Charges constatées d'avance				
486000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	567,16		567,16	543,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
COMPTES DE RÉGULARISATION	567,16	-	567,16	543,00
TOTAL ACTIF	208 361,75	15 132,41	193 229,34	155 040,87

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Association CRESS	BILAN PASSIF	
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	DÉTAILLÉ Présenté en €	

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 019,58	7 019,58
Réserves		
Report à nouveau		
110000 REPORT À NOUVEAU	35 543,04	37 640,68
Résultat de l'exercice	6 164,49	2 097,64
Subvention d'investissement	4 312,33	-
FONDS PROPRES	53 039,44	42 562,62
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-	-
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES	-	-
FONDS DÉDIÉS	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
164100 EMPRUNTS	-	-
Découverts et concours bancaires		
512100 CAISSE D'ÉPARGNE	43 165,35	-
518600 AGIOS A PAYER	-	-
Emprunts et dettes financières diverses		
165000 DEPOTS ET CAUT.RECUS	5 663,16	4 774,63
168800 EMPRUNTS INTERETS COURUS	-	-
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
411100 CLIENTS	340,04	232,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401100 FOURNISSEURS	27 914,37	34 916,58
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	11 996,73	4 080,00
Dettes fiscales et sociales		
421100 RÉMUNÉRATIONS DUES	-	11 348,98
428200 DETTES PROVISION CONGÉS À PAYER	12 329,00	10 649,00
428600 AUTRES CHARGES A PAYER	3 000,00	-
431000 U.R.S.S.A.F.	21 505,79	22 424,00
437200 CAISSES PRÉVOYANCE	810,81	1 231,63
437300 CAISSES RETRAITE	5 277,65	5 338,00
438200 CHARGES SOCIALES SUR PROVISION CONGÉS PAYÉS	5 178,00	4 473,00
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	1 250,00	-
448600 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 759,00	1 810,00
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
48700000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	-	11 200,00
DETTES	140 189,90	112 478,25
TOTAL PASSIF	193 229,34	155 040,87

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice clos le	Variation	
	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)	absolue (12 mois)	
	Total	Total	Montant	%
Production vendue de biens				
Prestations de services				
706000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	96 694,65	69 250,15	7 645	6,17
708100 SERVICES MAISON ESS	-	-	-	-
708000 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	5 660,00	390,00	5 270	1,511,23
Subventions d'exploitation				
740000 SUBVENTIONS EXPLOITATION	334 919,02	314 202,42	20 717	6,58
741000 CONTRIBUTIONS ADHERENTS	9 500,00	10 500,00	1 000	10,52
741100 PARTICIPATIONS SALON ESS	-	-	-	-
Autres produits				
756000 COTISATIONS	19 350,00	15 600,00	3 750	24,04
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	136,41	4,56	134	2,591,62
Reprise sur provisions, dépréciations				
761500 REPRISE PROVISION RISQUES ET CHARGES	-	-	-	-
Transfert de charges				
791000 TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	2 893,06	4 042,95	- 1 150	-12,44
PRODUITS D'EXPLOITATION :	469 355,14	433 990,08	35 366	8,12
Achats non stockés				
602220 PRODUITS D'ENTRETIEN	668,85	1 455,95	- 567	-46,32
602230 FOURNITURES ATELIER	-	373,56	374	100,12
Autres achats non stockés				
604000 ACHAT ETUDES ET STATISTIQUES	23 200,00	16 670,04	6 330	38,02
605200 ACHAT PRESTATION CRESS	4 770,10	-	4 770	-
606100 EAU, GAZ, EDF	1 307,64	1 349,48	- 42	-3,11
606300 PETIT MATERIEL	570,40	173,30	397	71,06
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	786,58	879,82	- 93	-12,67
606410 ACHAT DONNEES OBS	792,03	1 631,40	- 839	-51,43
Services extérieurs				
613000 LOCATIONS IMMOBILIERES	77 486,85	73 980,76	3 506	4,14
613500 LOCATIONS DE MATERIEL	5 362,51	4 839,41	543	11,22
614000 CHARGES LOCATIVES	14 012,86	9 452,18	4 561	48,25
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	1 341,49	1 794,80	- 453	-25,24
615500 ENTRETIEN MATERIEL	-	-	-	-
615600 MAINTENANCE	1 799,94	2 084,91	- 285	-15,67
616000 PRIME ASSURANCE	2 244,48	2 174,67	70	3,22
618100 DOCUMENTATION	510,00	53,80	456	647,56
618500 COLLOQUES	160,00	-	160	-
Autres services extérieurs				
621100 PERSONNEL EXTERIEUR	11 039,65	10 013,56	1 026	10,25
622600 HONORAIRES	9 336,40	5 965,60	3 373	56,54
622610 HONORAIRES AVOCAT	8 400,00	-	8 400	-
622700 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	44,00	44	-	-
623100 PUBLICITE, DONNS, ANNONCES, INSERT	468,16	50,00	438	676,00
623400 CADEAUX	50,00	116,65	- 67	-57,44
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 641,60	1 802,40	- 161	-6,55
623900 HEBERGEMENT SITE INTERNET	660,36	580,56	80	13,78
625000 VOYAGES ET DEPLA.SG	12 607,96	11 236,28	1 372	12,21
625700 RECEPTIONS	2 738,51	1 723,81	1 015	58,68
626000 TIMBRE, TELEPHONE, INTERNET, PORTABLE	6 235,99	3 715,38	2 521	67,85
627000 SERVICES BANCAIRES	735,91	1 390,80	- 655	-47,10
628100 COTISATIONS DIVERSES	3 709,00	3 571,23	138	3,86
628410 PREST ASSISTANCE GESTION	2 650,00	-	2 650	-
Impôts, taxes et versements assimilés				
631100 TAXE SUR SALAIRES	-	-	-	-
633000 FORM CONT TAXE APPRENT, EFF.CONST.	997,00	1 048,00	- 51	-4,87
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 094,00	-	3 094	-
635800 AUTRES DROITS	36,60	-	37	-
637800 IMPOTS ET TAXES DIVERSES	675,37	493,98	181	35,54
Salaires et traitements				
641000 SALAIRES BRUTS (SALARIES)	177 618,49	190 619,63	- 13 001	-6,92
641100 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	3 000,00	-	3 000	-
641200 PROVISION CONGES PAYES	1 680,00	342,89	1 337	380,92
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	63,00	926,13	- 863	-93,13
Charges sociales				
645100 U.R.S.S.A.F	55 687,28	62 200,09	- 6 513	-13,47
645200 CAISSES PREVOYANCE	2 688,57	2 910,24	- 222	-7,81
645300 CAISSES RETRAITE	12 890,05	13 762,55	- 873	-6,84
645700 MEDECINE DU TRAVAIL	546,00	-	546	-
645810 CHARGES SOCIALES S/PROVISION RTT	1 250,00	-	1 250	-
645820 CHARGES SOCIALES S/PROVISION C.P	705,00	17,64	687	1,394,56
647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	-	-	-	-
Autres charges de personnel				
648100 FORMATIONS DU PERSONNEL	-	2 000,00	- 2 000	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions				
681110 DOTATION AMORT IMMO INCORPORELLES	648,60	648,60	-	-
681120 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLES	3 564,39	3 086,51	476	15,41
Autres charges				
651100 REDEV CONCESS BREVET LICENCE	69,00	-	69	-
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	-	0,99	- 1	-120,21
CHARGES D'EXPLOITATION :	460 805,62	435 339,60	25 467	5,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 548,52	- 1 349,52	9 899	732,52
Autres intérêts et produits assimilés				
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	43,44	27,86	16	37,41
Transfert de charges				
796000 TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS :	43,44	27,86	16	37,41
661100 FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNT	-	13,65	- 14	-132,55
661600 AGIOS BANCAIRES DECOUVERT	581,39	790,90	- 210	-38,23
CHARGES FINANCIERES :	581,39	804,55	- 224	-27,94
RÉSULTAT FINANCIER	- 537,95	- 776,69	240	30,90
Sur opérations de gestion				
771800 PRODUITS EXCEPT S/OPERATION DE GESTION	50,00	-	50	-
772000 PRODUITS EXCEPT S/OPERATION DE GESTION	1 153,05	1 478,00	- 325	-21,99
777000 Q/P DE SUBV.VIREE AU C/PTE DE RESULTAT	687,67	-	688	-
Transfert de charges				
797000 TRANSFERT DE PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 819,15	-	23 819	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	25 709,87	1 478,00	24 232	1 032,51
671200 PENALITES ET AMENDES	-	59,00	- 59	-100,00
671800 AUTRES CHARGES EXCEPT DE GESTION	-	625,01	- 625	-100,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	27 555,95	785,42	26 791	3 030,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	27 555,95	1 449,43	26 107	1 002,83
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 846,08	26,57	- 1 875	-102,03
EXCEDENT OU DEFICIT	6 164,49	- 2 097,64	8 264	33,21

REGLES ET METHODE COMPTABLES

Désignation de l'association : CRESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 193 229,34 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 164,49 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2017 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODE COMPTABLES**Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

L'association applique le Code du Travail pour la valorisation des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants dont l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Évènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la fusion des Régions administratives au 1er Janvier 2016, les associations CRESS FRANCHE-COMTE & CRESS BOURGOGNE ont décidé de fusionner.

Cette fusion a été validée par AG en date du 1er décembre 2016, avec effet au 1er janvier 2017.

Autres éléments significatifs

La CRESS a fait l'objet d'un contrôle de la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles) en août 2016, portant sur les subventions européennes FEDER INTERREG de notre programme transfrontalier « Observatoire ESSpace » 2012-2014.

Suite à ce contrôle, un redressement a été ordonné, sous forme de reversement d'une partie de la subvention FEDER, qui avait été versée après validation en région du bilan final présenté.

Le montant du reversement est partagé entre la CRESS Franche-Comté pour 3 484.80 € et la CRESS Rhône-Alpes pour 23 819.15 €.

Le motif du redressement pour la CRESS FC relève d'une réévaluation de la part de cofinancement que la subvention pluriannuelle avec l'Etat qui aurait dû assumer sur le programme.

Le montant du redressement pour la CRESS FC représente 3.53 % de la subvention FEDER reçue. La CRESS Franche-Comté était chef de file du programme, et a réalisé l'ensemble du remboursement des deux CRESS pour l'échéance fixée à fin décembre, et la CRESS Rhône-Alpes a remboursé ensuite sa part à la CRESS FC. L'ensemble explique les mouvements en produits et charges exceptionnelles.

Notes sur le Bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 589,82			3 589,82
Immobilisations incorporelles	3 589,82	-	-	3 589,82
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	14 478,09			14 478,09
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique et mobilier	12 693,28			12 693,28
- Emballages récupérables et divers		3 150,00		3 150,00
- Immobilisations corporelles en cours	-			-
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	27 171,37	3 150,00	-	30 321,37
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	-	30,40		30,40
- Prêts et autres immobilisations financières	6 651,48	889,53		7 541,01
Immobilisations financières	6 651,48	919,93	-	7 571,41
ACTIF IMMOBILISE	37 412,67	4 069,93	-	41 482,60

Notes sur le Bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 649,37	648,60		3 297,97
Immobilisations incorporelles	2 649,37	648,60	-	3 297,97
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	1 870,65	2 177,34		4 047,99
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique et mobilier	6 399,40	1 387,05		7 786,45
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 270,05	3 564,39	-	11 834,44
ACTIF IMMOBILISE	10 919,42	4 212,99	-	15 132,41

Notes sur le Bilan

Actif circulant

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachés à des participations			
Prêts			
Autres	7 571,41		7 571,41
Créances de l'actif circulant :			
Avances & Acomptes versés sur commandes	0,10		
Créances Clients et Comptes rattachés	20 256,49		
Autres	139 113,22	139 113,22	
Charges constatées d'avance	567,16	567,16	
Total	167 508,38	139 680,38	7 571,41
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
- Créances rattachés à des participations	
- Autres immobilisations financières	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	139 113,22
- Disponibilités	
Total	139 113,22

Notes sur le Bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Découverts et concours bancaires	43 165,35	43 165,35		
Emprunts et dettes financières diverses	5 663,16	5 663,16		
Avances et acomptes reçus	340,04	340,04		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 911,10	39 911,10		
Dettes fiscales et sociales	51 110,25	51 110,25		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	140 189,90	140 189,90	-	-
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunt obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 996,73
Dettes fiscales et sociales	23 516,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	35 512,73

Notes sur le Bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
- Charges d'exploitation	543,00
- Charges financières	
- Charges exceptionnelles	
Total	543,00

Produits constatés d'avance

	Montant
- Produits d'exploitation	
- Produits financiers	
- Produits exceptionnels	
Total	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	4		4	4,00
Employés		1	1	1,00
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Total	4	1	5	5,00

Droit individuel à la Formation et Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF).

Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015, mais peuvent encore le mobiliser jusqu'au 31/12/2020

Le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année et proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de celle-ci dans la limite d'un plafond.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

L'information sur la rémunération des cadres dirigeants salariés n'est pas communiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 735 €.

Détail ci-dessous :

Un salarié est en situation de mise à la retraite à 70 ans dans les 10 prochaines années.

Situation au 31/12/ 2016

Année naissance [B]	Age [C]	Date d'entrée [D]	Ancien. acquise [E] (= 2015 - D)	Anc.restante >70 ans [F] (= 65 - C)	Ancien. à 70 ans [G] (= E + F)	I.D.R. à 70 ans [H] en mois	Salaire de base (réf. Déc + Charges) [I] 43%	Montant de l'I.D.R. [J] [= I x H]	Engagement au 31/12/16 [O] (= J x E / G)
1955	61	2012	4	9	13	3,13	4 911	15 388	4 735
TOTAUX								15 388	4 735

Code du travail : Méthode de la mise à la retraite : même calcul que l'indemnité de licenciement :

- . Un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté de 1 à 9 ans d'ancienneté
- . Un tiers de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la dixième année d'ancienneté